

Bruxelles, le 4 juin 2026
(OR. en)

10133/26

ECOFIN 742
UEM 220
SOC 330
EMPL 159
COMPET 689
ENV 632
EDUC 214
ENER 331
JAI 743
GENDER 70
JEUN 111
SAN 407
ECB
EIB

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	3 juin 2026
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2026) 217 final
Objet:	Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de la Hongrie

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2026) 217 final.

p.j.: COM(2026) 217 final



Bruxelles, le 3.6.2026
COM(2026) 217 final

Recommandation de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

**relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de la
Hongrie**

{SWD(2026) 217 final}

RECOMMANDATION DU CONSEIL

relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de la Hongrie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 121, paragraphe 2, et son article 148, paragraphe 4,

vu le règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil ⁽¹⁾, et notamment son article 3, paragraphe 3,

vu le règlement (UE) n° 1176/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques ⁽²⁾, et notamment son article 6, paragraphe 1,

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu les résolutions du Parlement européen,

vu les conclusions du Conseil européen,

vu l'avis du Comité de l'emploi,

vu l'avis du comité économique et financier,

vu l'avis du comité de la protection sociale,

vu l'avis du comité de politique économique,

considérant ce qui suit:

- (1) Le règlement (UE) 2024/1263 précise les objectifs du cadre de gouvernance économique, qui sont de promouvoir des finances publiques saines et viables, une croissance durable et inclusive ainsi que la résilience au moyen de réformes et d'investissements, et de prévenir les déficits publics excessifs. Le règlement dispose que le Conseil et la Commission exercent une surveillance multilatérale dans le cadre du Semestre européen, conformément aux objectifs et exigences du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Le Semestre européen comprend, en particulier, la formulation de recommandations par pays et la surveillance de leur mise en œuvre.

¹ Règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil (JO L, 2024/1263, 30.4.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1263/oj>).

² Règlement (UE) n° 1176/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques (JO L 306 du 23.11.2011, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2011/1176/oj>).

- (2) Le 16 juillet 2025, la Commission a adopté sa proposition de règlement établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034 et modifiant le règlement (UE) 2023/955 ainsi que le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 ⁽³⁾. Cette proposition vise à renforcer l'efficacité du financement de l'Union en réduisant la fragmentation de l'architecture financière et à aider les États membres à coordonner leur politique économique conformément à l'article 175 du TFUE.
- (3) Le 25 novembre 2025, la Commission a adopté, sur la base du règlement (UE) n° 1176/2011, le rapport 2026 sur le mécanisme d'alerte, dans lequel la Hongrie est mentionnée parmi les États membres devant faire l'objet d'un bilan approfondi. La Commission a également adopté une recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro, une recommandation de recommandation du Conseil relative au capital humain dans l'Union européenne, ainsi qu'une proposition de rapport conjoint sur l'emploi 2026, qui analyse la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi et des principes du socle européen des droits sociaux. Le Conseil a adopté la recommandation concernant la politique économique de la zone euro ⁽⁴⁾ le 21 avril 2026 et le rapport conjoint sur l'emploi et la recommandation relative au capital humain le 9 mars 2026.
- (4) Le 29 janvier 2025, la Commission a publié la boussole pour la compétitivité, un cadre stratégique pour stimuler la compétitivité de l'Union à l'échelle mondiale sur les cinq prochaines années. Elle désigne les trois impératifs de transformation – à savoir l'innovation, la décarbonation et la compétitivité – et la sécurité comme piliers essentiels d'une croissance économique durable. Le Semestre européen est aligné sur la boussole pour la compétitivité, de manière à ce que les politiques économiques des États membres soient en phase avec les objectifs stratégiques de la Commission et à créer ainsi une approche unifiée de la gouvernance économique qui favorise la croissance durable, l'innovation et la résilience dans l'ensemble de l'Union.
- (5) En 2026, le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques se déroule toujours parallèlement à la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) ⁽⁵⁾, dans sa dernière phase. Les plans pour la reprise et la résilience (PRR), ainsi que les financements de la politique de cohésion, ont joué un rôle essentiel dans la réalisation des priorités stratégiques dans le cadre du Semestre européen, puisqu'ils devaient aider les États membres à relever efficacement l'ensemble ou une partie non négligeable des défis recensés dans les recommandations par pays qui leur ont été adressées au cours des derniers cycles, et que les programmes financés par la politique européenne de cohésion devaient tenir compte des recommandations par pays. Alors que la FRR s'approche de son terme, il reste essentiel de pérenniser les réformes et les investissements qu'elle a soutenus et permis

³ Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034 et modifiant le règlement (UE) 2023/955 ainsi que le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 [COM(2025) 565 final]. La proposition de règlement fait actuellement l'objet de négociations avec les colégislateurs.

⁴ JO C, C/2026/2434, 28.4.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2026/2434/oj>.

⁵ Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj>).

de mettre en œuvre, en particulier ceux qui contribuent à relever les défis recensés dans les recommandations par pays.

- (6) Le 3 juin 2026, la Commission a publié le rapport 2026 pour la Hongrie. Ce rapport évalue les progrès accomplis par la Hongrie par rapport aux recommandations qui lui ont été adressées et fait le point de la mise en œuvre, par la Hongrie, de son PRR. Sur la base de cette analyse, il recense les défis les plus pressants auxquels la Hongrie est confrontée. Il évalue également les progrès accomplis par la Hongrie dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et dans la réalisation des grands objectifs de l'Union en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté, ainsi que les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.
- (7) La Commission a procédé à un bilan approfondi en vertu de l'article 5 du règlement (UE) n° 1176/2011 pour la Hongrie. Les principales conclusions de l'évaluation par les services de la Commission, aux fins dudit règlement, des vulnérabilités macroéconomiques de la Hongrie ont été publiées le 20 mai 2026 ⁽⁶⁾. Le 3 juin 2026, la Commission a conclu que la Hongrie présente des déséquilibres macroéconomiques. Plus précisément, des vulnérabilités liées à la compétitivité, aux besoins de financement des administrations publiques et aux prix des logements persistent, et les politiques menées ont continué de les aggraver. L'inflation et la croissance des coûts salariaux unitaires comptent parmi les plus élevées de l'UE, malgré la stagnation de l'activité économique. Les pressions sur les prix et les coûts ne devraient s'alléger que progressivement, tout en restant nettement plus fortes que dans la zone euro et dans l'UE. Les déficits publics ont été élevés ces dernières années et, selon les prévisions, ils ne devraient pas diminuer. Les besoins de financement des administrations publiques et les coûts liés au service de la dette restent élevés, bien que le ratio de la dette publique au PIB n'ait augmenté que marginalement grâce à la forte croissance du PIB nominal dans un contexte d'inflation encore élevée. Les banques continuent de détenir d'importantes expositions souveraines, notamment en raison d'incitations fiscales. Les prix des logements ont continué d'augmenter fortement et les risques de surévaluation se sont accrus. Bien que la balance courante soit restée excédentaire, la forte dépendance de la Hongrie à l'égard des importations d'énergie la rend vulnérable à l'augmentation du niveau et de la volatilité des prix de l'énergie. Les politiques menées ne se sont pas améliorées et ont aggravé certaines des vulnérabilités. Les subventions non ciblées, qui accentuent les pressions sur les prix et aggravent les difficultés budgétaires, ont même été renforcées, tandis que l'ampleur des prêts bonifiés octroyés par l'État pèse sur les finances publiques et limite l'efficacité de la politique monétaire. En ce qui concerne l'avenir, la fin effective de ces politiques réduirait les vulnérabilités.
- (8) Le 18 février 2025, le Conseil a adopté, après l'évaluation réalisée par la Commission et sur recommandation de celle-ci, une recommandation approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de la Hongrie ⁽⁷⁾. Ce plan couvre la période 2025-2028 et présente un ajustement budgétaire étalé sur quatre ans. Le Conseil a recommandé les taux de croissance maximaux des dépenses nettes suivants: 4,3 % en 2025, 4,0 % en 2026, 3,9 % en 2027 et 3,7 % en 2028, ce qui correspond aux taux de

⁶ SWD(2026) 138 final.

⁷ Recommandation du Conseil du 18 février 2025 approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de la Hongrie (JO C, C/2025/1707 du 18.3.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/1707/oj>).

croissance cumulés maximaux calculés par rapport à l'année de base 2023 de 9,1 % en 2025, 13,5 % en 2026, 17,9 % en 2027 et 22,2 % en 2028. Pour la période 2025-2026, ces taux de croissance maximaux des dépenses nettes correspondent à la trajectoire de correction précisée, le 18 février 2025, par le Conseil conformément à l'article 126, paragraphe 7, du TFUE dans sa recommandation visant à ce qu'il soit mis un terme à la situation de déficit excessif en Hongrie⁽⁸⁾. Sur la base de l'évaluation du 3 juin 2026 réalisée par la Commission afin de déterminer si des actions suivies d'effets ont été entreprises⁽⁹⁾, la procédure de déficit excessif à l'égard de la Hongrie est suspendue.

- (9) La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses répercussions représentent un défi existentiel pour l'Union européenne. La Commission a invité les États membres à demander de manière coordonnée l'activation de la clause dérogatoire nationale prévue dans le pacte de stabilité et de croissance afin de soutenir les efforts déployés par l'UE pour parvenir à une augmentation rapide et significative des dépenses de défense⁽¹⁰⁾, et cette proposition a été saluée par le Conseil européen du 6 mars 2025. À la suite de la demande formulée par la Hongrie, le Conseil, sur recommandation de la Commission, a adopté le 8 juillet 2025 une recommandation autorisant la Hongrie à s'écarter des taux de croissance maximaux recommandés pour les dépenses nettes⁽¹¹⁾. La période d'activation de la clause dérogatoire nationale (2025-2028) permet à la Hongrie de revoir les priorités en matière de dépenses publiques ou d'augmenter les recettes publiques, afin qu'une hausse durable des dépenses de défense ne compromette pas sa viabilité budgétaire à moyen terme.
- (10) À la date d'adoption de la présente recommandation, la Hongrie n'a pas présenté son rapport d'avancement annuel pour 2026 concernant le respect des taux de croissance maximaux recommandés pour les dépenses nettes. La Hongrie n'a pas non plus présenté le rapport sur l'action engagée au titre de la procédure concernant les déficits excessifs, qui serait sinon intégré dans le rapport d'avancement annuel.
- (11) En 2025, la croissance du PIB réel a été de 0,5 % et l'inflation IPCH s'est établie à 4,4 %. Les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une croissance du PIB réel de 1,8 % en 2026 et de 2,1 % en 2027, tandis que l'inflation mesurée par l'IPCH devrait s'établir à 3,2 % en 2026 et à 3,1 % en 2027.
- (12) Sur la base des données communiquées par Eurostat⁽¹²⁾, le déficit public de la Hongrie est passé de 5,1 % du PIB en 2024 à 4,7 % en 2025. La diminution du déficit en 2025 s'explique principalement par la baisse des dépenses d'intérêts et par des

⁸ Recommandation du Conseil visant à ce qu'il soit mis un terme à la situation de déficit excessif en Hongrie, adoptée le 18 février 2025. Tous les documents relatifs à la procédure concernant les déficits excessifs de la Hongrie sont disponibles à l'adresse suivante: https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-governance-framework/stability-and-growth-pact/corrective-arm-excessive-deficit-procedure/excessive-deficit-procedures-overview/Hungary_en.

⁹ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement, Semestre européen 2026 – Paquet de printemps, COM(2026) 200 final.

¹⁰ Communication de la Commission intitulée «Concilier une augmentation des dépenses de défense avec le pacte de stabilité et de croissance», Bruxelles, 19 mars 2025, C(2025) 2000 final.

¹¹ Recommandation du Conseil du 8 juillet 2025 autorisant la Hongrie à s'écarter des taux de croissance maximaux des dépenses nettes fixés par le Conseil en application du règlement (UE) 2024/1263 (activation de la clause dérogatoire nationale) (JO C, C/2025/3068, 20.8.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/3968/oj>).

¹² Eurostat, Euro-indicateurs, 22 avril 2026.

coupes dans les investissements publics. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent quant à elles sur un déficit de 6,2 % du PIB en 2026 et de 5,8 % du PIB en 2027. L'augmentation en 2026 s'explique principalement par des mesures ciblant les ménages, notamment la poursuite de l'introduction progressive de l'exonération de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les mères, l'augmentation des déductions pour charges de famille, le 14^e mois de pension, les aides au logement et une prime pour les personnels militaires et des services répressifs, ainsi que par des dérapages de dépenses.

- (13) D'après les estimations de la Commission, l'orientation budgétaire ⁽¹³⁾, qui inclut les dépenses financées tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, était expansionniste, à hauteur de 0,4 % du PIB, en 2025. Selon les projections, elle devrait être expansionniste, de 1,7 % du PIB, en 2026, et globalement neutre en 2027.
- (14) Sur la base des données fournies par Eurostat ⁽¹⁴⁾, la dette publique de la Hongrie est passée de 73,5 % du PIB à la fin de l'année 2024 à 74,6 % du PIB à la fin de l'année 2025. L'augmentation du ratio d'endettement en 2025 s'explique principalement par le niveau élevé des dépenses d'intérêts et par le ralentissement de la croissance du PIB nominal. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une augmentation du ratio de la dette au PIB à 75,1 % d'ici la fin de 2026, puis à 76,8 % d'ici la fin de 2027. L'augmentation en 2026 et 2027 reflète principalement le niveau élevé des dépenses d'intérêts et le déficit primaire, atténué par une forte appréciation de la monnaie en 2026.
- (15) Sur la base des données d'Eurostat ⁽¹⁵⁾, le total des dépenses publiques de défense de la Hongrie s'est élevé à 1,8 % du PIB en 2025, ce qui correspond à une augmentation de 0,8 point de pourcentage du PIB par rapport à l'année de référence 2021. D'après les prévisions du printemps 2026 de la Commission, il devrait s'établir à 2,1 % du PIB en 2026, ce qui correspond à une augmentation de 1,1 point de pourcentage du PIB par rapport à 2021.
- (16) L'Union reste confrontée à des risques de rupture de l'approvisionnement énergétique et à une forte volatilité des prix, exacerbés par les tensions géopolitiques qui affectent les marchés mondiaux du pétrole et du gaz. L'expérience tirée de la crise énergétique de 2022-2023 a montré que des mesures larges et non ciblées entraînent des coûts budgétaires importants et sont inefficaces sur les plans social et économique. Depuis le déclenchement de la guerre au Proche-Orient en février 2026, la Hongrie a adopté des mesures de politique budgétaire visant à atténuer l'incidence des prix élevés de l'énergie sur les ménages et les entreprises ⁽¹⁶⁾, à savoir une réduction non ciblée des droits d'accise sur le gazole et l'essence de 19 forints par litre, avec une date

¹³ L'orientation budgétaire est définie comme une mesure de la variation annuelle de la position budgétaire sous-jacente des administrations publiques. Elle vise à évaluer l'impulsion économique donnée par les politiques budgétaires, qu'elles soient financées au niveau national ou par le budget de l'UE. Elle correspond à la différence entre i) la croissance potentielle à moyen terme et ii) la variation des dépenses primaires, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes et en incluant les dépenses financées par un soutien non remboursable (subventions) de la facilité pour la reprise et la résilience et par d'autres fonds de l'UE.

¹⁴ Eurostat, Euro-indicateurs, 22 avril 2026.

¹⁵ Eurostat, dépenses publiques ventilées selon la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP).

¹⁶ Situation à la date de finalisation des prévisions du printemps 2026 de la Commission (4 mai 2026).

d'expiration au 1^{er} mai 2026. Selon les prévisions du printemps 2026 de la Commission, le coût budgétaire de cette mesure devrait être inférieur à 0,1 % du PIB en 2026. Selon les estimations de la Commission, si ces mesures devaient rester en vigueur jusqu'à la fin de 2026, leur coût budgétaire représenterait 0,1 % du PIB pour cette année.

- (17) D'après les calculs de la Commission, les dépenses nettes de la Hongrie ont augmenté de 8,1 % en 2025 et de 11,2 %, en cumul, sur 2024 et 2025. La croissance des dépenses nettes en 2025 est supérieure au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart de 1,5 % du PIB en termes annuels. Si l'on considère conjointement les années 2024 et 2025, le taux de croissance cumulé des dépenses nettes est également supérieur au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart de 0,8 % du PIB sur une base cumulée. Toutefois, cet écart ne va pas au-delà de la flexibilité prévue au titre de la clause dérogatoire nationale, compte tenu de l'augmentation des dépenses de défense.
- (18) Selon les calculs de la Commission, les dépenses nettes de la Hongrie devraient augmenter de 9,7 % en 2026 et de 22,0 %, en cumul, sur 2024, 2025 et 2026. La croissance des dépenses nettes prévue pour 2026 est supérieure au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart de 2,3 % du PIB en termes annuels. Si l'on considère conjointement les années 2024, 2025 et 2026, le taux de croissance cumulé prévu des dépenses nettes est également supérieur au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart très légèrement supérieur à 3,0 % du PIB sur une base cumulée. Si l'on tient compte de la flexibilité qu'offre la clause dérogatoire nationale pour augmenter les dépenses de défense et si l'on considère collectivement les années 2024, 2025 et 2026, l'écart cumulé prévu des dépenses nettes s'élève à 1,9 % du PIB.
- (19) Certaines pratiques faussent le fonctionnement du marché financier et du marché de détail, ce qui peut également limiter l'efficacité de la politique monétaire. Alors que les plafonds applicables aux dépôts bancaires et aux taux débiteurs des entreprises ont été progressivement supprimés en 2024, le gouvernement a maintenu le taux d'intérêt des prêts hypothécaires aux particuliers gelé à son niveau d'octobre 2021. On observe un recours généralisé, pour stimuler la demande intérieure, à des prêts bonifiés ciblant largement les ménages et les entreprises. La proportion de prêts bonifiés reste élevée par rapport aux niveaux antérieurs à la COVID-19, ce qui entraîne une allocation de capital non optimale en ce que des projets présentant de faibles rendements et des gains de productivité limités sont financés. En 2025, le gouvernement a plafonné l'écart entre le prix d'achat de détail et le prix de vente d'un large éventail de produits alimentaires et de biens industriels non durables. En outre, les prix des carburants ont été plafonnés en mars 2026.
- (20) Le cadre budgétaire national n'offre que des incitations limitées à la viabilité budgétaire. L'«état de danger» en vigueur depuis 2020 a levé l'obligation de publier un plan budgétaire pluriannuel et limite donc la capacité du cadre budgétaire à garantir une orientation à moyen terme et à respecter l'obligation de rendre des comptes. La pratique consistant à adopter le budget de manière précoce puis à le réviser fréquemment réduit la crédibilité des objectifs. La règle de la dette nationale, qui impose au gouvernement de faire en sorte que le ratio de la dette publique diminue chaque année, n'a été respectée ni en 2024 ni en 2025 et, en période favorable, elle tend à avoir un effet procyclique qui aggrave les déséquilibres. Le mandat et les capacités opérationnelles du Conseil budgétaire hongrois restent limités. En outre, les structures de gestion des fonds publics créées par le gouvernement, telles que les fiducies d'intérêt public, affaiblissent la surveillance budgétaire, car elles semblent

agir sans mécanismes de contrôle efficaces. Bien que la Hongrie ait effectué des réexamens des dépenses en 2023-2024, leurs résultats n'ont été ni publiés ni pris en considération dans la planification budgétaire.

- (21) Compte tenu du vieillissement de sa population, la Hongrie est confrontée à l'une des plus fortes augmentations des dépenses de pension en proportion du PIB dans l'UE entre 2025 et 2070 (4,1 points de pourcentage). Cette évolution devrait peser sur la viabilité à long terme des finances publiques. Selon l'analyse de la soutenabilité de la dette réalisée par la Commission, les risques pesant sur la viabilité budgétaire de la Hongrie sont globalement élevés tant à moyen qu'à long terme. En outre, la baisse progressive de l'adéquation des pensions pour les bas revenus et l'augmentation des dépenses de pension pour les personnes à revenus élevés ont creusé les inégalités entre retraités. Par ailleurs, une prime de 14^e mois de pension a été instaurée, laquelle devrait relever le niveau moyen des pensions; toutefois, elle n'est pas ciblée, accentuera les inégalités et alourdira les pressions attendues sur les dépenses, qui pèsent sur la viabilité budgétaire à long terme.
- (22) Il demeure essentiel d'associer de façon systématique, significative et opportune les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux, la société civile et les autres parties prenantes concernées afin que tous les acteurs s'approprient largement les instruments de financement de l'Union, de manière à en garantir la bonne mise en œuvre, ainsi que dans le contexte du Semestre européen.
- (23) La mise en œuvre, en Hongrie, des programmes de la politique de cohésion, qui comprennent le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds pour une transition juste (FTJ), du Fonds social européen plus (FSE+) et du Fonds de cohésion (FC), reste inférieure à la moyenne de l'UE, tant en ce qui concerne la sélection des projets que les paiements. Il importe d'intensifier et d'accélérer les efforts visant à garantir la mise en œuvre rapide des investissements, tout en maximisant leur impact sur le terrain. La Hongrie prend déjà des mesures pour stimuler la compétitivité et la croissance dans le cadre de ses programmes relevant de la politique de cohésion. Toutefois, la Hongrie continue de se heurter à des difficultés, notamment celles liées aux déficiences du système de gestion et de contrôle, à des procédures de passation des marchés publics trop complexes et restrictives et au faible recours aux dispositifs de financement non lié aux coûts au titre du FEDER. D'autres difficultés tiennent à l'absence de planification et de coordination prévisibles des appels entre plusieurs programmes et des réserves de projets matures, à la faiblesse des mécanismes de coopération territoriale et de partenariat, à l'insuffisance des capacités professionnelles et financières au niveau infranational, au recours limité aux évaluations ainsi qu'à des dispositifs administratifs et juridiques redondants, tels que les règles régissant les investissements publics (loi LXIX de 2023) ou le régime des investissements d'importance majeure pour l'économie nationale. La Hongrie a également la possibilité d'assurer la pérennité de projets essentiels de politique publique soutenus par le FSE+, notamment en intégrant ces politiques dans les dispositifs ordinaires. Dans le même temps, la Hongrie doit accélérer la mise en œuvre du FTJ, étant donné que les ressources doivent être décaissées avant la fin de l'année 2026. Il est essentiel de veiller à ce que les nouveaux investissements mentionnés par la Hongrie dans son examen à mi-parcours des fonds de la politique de cohésion,

notamment ceux liés aux cinq priorités recensées dans le règlement sur l'examen à mi-parcours ⁽¹⁷⁾, soient déployés rapidement et efficacement.

- (24) La Hongrie est confrontée à plusieurs difficultés liées à l'environnement des entreprises, à la qualité de la législation, aux marchés publics, au cadre de lutte contre la corruption, à l'accès au financement, à l'innovation, à la fiscalité, à la dépendance à l'égard des combustibles fossiles russes, aux subventions aux combustibles fossiles, à l'équilibrage du réseau électrique, à la gestion de l'eau, à l'économie circulaire, aux transports, à l'éducation, aux niveaux de compétences et à l'intégration des groupes défavorisés sur le marché du travail, à l'aide sociale, au dialogue social, aux soins de santé et au logement.
- (25) La faiblesse de l'environnement des entreprises constitue un obstacle majeur à la croissance de la productivité. Selon les indicateurs de compétitivité, la Hongrie figurait parmi les pays les moins performants de l'UE en 2025. La dynamique des entreprises est faible, étant donné que des réglementations strictes freinent la création d'entreprises. La forte prévalence des dispositifs de subvention maintient sur le marché des entreprises moins productives. La réglementation des marchés de produits compte parmi les plus strictes des pays de l'UE membres de l'OCDE, en particulier dans les sous-catégories relatives aux distorsions induites par l'intervention de l'État. L'absence d'égalité de traitement entre les entreprises limite la concurrence. La structure du marché est concentrée et seules quelques entreprises sont en concurrence sur des marchés spécifiques. Plusieurs services sont confiés à des entreprises publiques ou privées qui opèrent sans concurrence. Le secteur du commerce de détail, en particulier, opère dans un environnement économique instable. Les détaillants sont aussi touchés par des interventions administratives, telles que les plafonds de prix de détail, les limites des marges de vente, les remises obligatoires, l'interdiction de vendre des produits alimentaires 48 heures avant leur date d'expiration et l'obligation de communiquer les prix en ligne. Les mesures politiques et les taxes élevées réduisent la compétitivité des détaillants. L'État intervient dans les transactions commerciales et évince les acteurs privés en achetant plusieurs grandes entreprises ou en facilitant leur achat. Diverses interventions de l'État ont eu lieu pour contraindre les propriétaires, en majorité étrangers, à vendre leurs entreprises, ce qui a donné lieu à la création de champions nationaux publics ou ayant des liens avec les pouvoirs publics. Des entreprises sont contraintes de fonctionner à perte en raison d'une taxe minière supplémentaire, d'une taxe sur les quotas de CO₂, de plafonnements des marges dans le commerce de détail et de restrictions à l'exportation concernant les matériaux de construction. Ces mesures ne sont pas conformes aux règles du marché unique. Les entreprises sont de plus en plus confrontées à des problèmes de retards de paiement. Les délais de paiement, tant entre entreprises que dans le secteur public, augmentent et dépassent la moyenne de l'UE. La présence croissante de fonds de placement privé crée de nouveaux défis. Cette structure d'entreprise est utilisée, en particulier, par des personnes ayant des liens avec les pouvoirs publics, car elle garantit l'anonymat. Les fonds de placement privé ont fortement augmenté en nombre et en taille ces dernières années. Ils investissent de plus en plus dans les entreprises qui remportent les marchés publics et obtiennent des concessions de valeur élevée, et ils sont fortement présents dans les transactions commerciales avec l'État. La faiblesse de l'environnement des

¹⁷ Règlement (UE) 2025/1914 du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2025 modifiant les règlements (UE) 2021/1058 et (UE) 2021/1056 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à relever des défis stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

entreprises a contribué à l'érosion de la compétitivité, freine les investissements et, en fin de compte, entraîne une hausse de l'inflation et un ralentissement de la reprise économique, comme le montre le bilan approfondi relatif à la Hongrie dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques.

- (26) Les entreprises continuent d'évoluer dans un environnement réglementaire très instable et imprévisible, caractérisé par des modifications fréquentes, par un recours massif aux mesures d'urgence et par un temps de préparation limité pour les changements réglementaires importants sur le plan économique. Le recours important à la réglementation par décret dans le cadre du régime d'urgence limite le contrôle parlementaire et contribue à l'incertitude en matière de conformité ainsi qu'à un risque réglementaire élevé pour les entreprises. La participation des parties prenantes et l'application des outils pour une meilleure réglementation restent limitées dans la pratique. La Hongrie obtient l'un des plus mauvais résultats de l'UE pour ce qui est de l'association des parties prenantes à l'élaboration du droit primaire. La consultation n'est pas obligatoire lors des premières phases de l'élaboration des règles, et l'évaluation ex post, bien qu'imposée par la loi, n'est pas systématiquement réalisée. D'importants projets de loi continuent d'être déposés individuellement par des députés du Parlement, ce qui les exempte formellement des obligations habituelles de consultation et d'analyse d'impact. Il n'existe pas d'organe de surveillance indépendant chargé de garantir la qualité de l'analyse d'impact réglementaire ou l'étendue de la consultation des parties prenantes. Même lorsqu'une consultation a lieu, les contributions des parties prenantes ne se traduisent pas nécessairement par des ajustements substantiels.
- (27) Les marchés publics restent vulnérables aux pratiques anticoncurrentielles et aux risques de corruption. Le nombre de décisions de contrôle des marchés publics rapporté au nombre d'appels à la concurrence compte parmi les plus élevés de l'UE. L'indépendance perçue de l'instance d'arbitrage en matière de marchés publics reste faible parmi les entreprises. Des facteurs structurels continuent d'entraver une concurrence effective dans les procédures de passation des marchés, en particulier dans les secteurs des infrastructures, de la défense et des acquisitions centralisées. La forte concentration du marché, y compris entre des entreprises ayant la même structure de propriété, demeure une préoccupation persistante. Les entreprises liées à des acteurs économiques ayant des liens politiques ont nettement plus de chances de remporter des marchés publics, y compris dans les appels d'offres financés par l'UE. Le recours étendu aux accords-cadres peut restreindre davantage la concurrence en verrouillant la position de certaines entreprises et en renforçant la concentration du marché, avec une transparence limitée pour ce qui est des procédures de remise en concurrence. Si la transparence du système de passation des marchés publics est globalement bonne, des préoccupations subsistent dans la pratique quant au manque de transparence de certaines données relatives aux marchés publics et à l'application des règles en matière de conflits d'intérêts.
- (28) La corruption reste un sujet de vive préoccupation, compte tenu de la persistance des faiblesses systémiques du cadre de lutte contre la corruption. La perception d'une corruption généralisée reste très élevée et celle-ci est de plus en plus perçue comme un obstacle pour les entreprises. Bien que certaines mesures aient été prises pour lutter contre la corruption en général, la corruption à haut niveau demeure un problème et le cadre de lutte contre la corruption doit être encore renforcé. Le système de déclaration de patrimoine ne remplit toujours pas son rôle, les règles relatives aux conflits d'intérêts demeurent fragmentées et leur contrôle manque d'efficacité. De même, les

restrictions applicables aux hauts responsables gouvernementaux après la cessation de leurs fonctions sont inadéquates et appliquées de manière inefficace. La prolifération de nouveaux types de structures de gestion des fonds publics – en particulier les fondations de gestion d’actifs d’intérêt public et les fonds privés – manque de transparence et entraîne des risques de corruption. À cela s’ajoutent des restrictions croissantes de l’accès à l’information publique et une dégradation de la liberté des médias, qui limitent également le contrôle public indépendant sur le gouvernement et contribuent à réduire l’efficacité globale du cadre de lutte contre la corruption.

- (29) Les marchés des capitaux sont sous-développés en Hongrie comme canaux de financement des jeunes pousses et des petites et moyennes entreprises hautement innovantes. Les politiques du gouvernement orientent, en particulier par la fiscalité, l’épargne vers les obligations d’État et le logement plutôt que vers les marchés de capitaux, qui financeraient des investissements productifs. Les mesures prises récemment, telles que les obligations à long terme exonérées d’impôt pour les investisseurs de détail, la taxe sur les transactions financières applicable aux titres, la forte présence de régimes de subvention pour les PME et les incitations fiscales à l’investissement dans le logement, ont encore entravé le développement des marchés des capitaux.
- (30) Les dépenses publiques de R&D, y compris dans les universités, sont parmi les plus faibles de l’UE, ce qui freine l’excellence scientifique. La poursuite de la réorganisation du secteur public de la recherche ainsi que le manque de clarté des mécanismes d’évaluation des instituts de recherche contribuent à créer des conditions de travail incertaines pour les chercheurs. Les liens entre la science et les entreprises restent sous-exploités et les activités d’innovation demeurent concentrées dans un petit groupe d’entreprises sous contrôle étranger, ce qui limite le développement d’une base d’innovation nationale plus large, en particulier parmi les PME. Seules quelques entreprises, principalement de grande taille, bénéficient des différentes subventions en raison de la lourde charge administrative et du manque de clarté occasionnel des règles d’éligibilité qui s’appliquent aux dépenses d’innovation. Les régions peinent à mettre en place des cadres stratégiques de R&D et d’innovation qui permettraient de renforcer efficacement la compétitivité régionale en tenant compte de leurs besoins spécifiques et de leurs avantages concurrentiels.
- (31) Le nombre élevé d’exonérations fiscales, d’incitations fiscales et de taxes sectorielles rend le système fiscal complexe. L’utilisation croissante des taxes sectorielles a une incidence disproportionnée sur les grandes entreprises, souvent détenues par des étrangers. Les recettes provenant des taxes sectorielles représentent plus de 2 % du PIB. Les secteurs les plus touchés sont ceux de la banque, de l’énergie, du commerce de détail, des matériaux de construction, des assurances et des télécommunications. Le nombre élevé de petites taxes accroît les coûts de mise en conformité, en particulier pour les petites entreprises. Bien qu’en recul, la pression fiscale sur le travail reste élevée pour les bas salaires. La Hongrie s’appuie sur les impôts sur la consommation, qui font intrinsèquement peser une charge plus lourde sur les bas revenus.
- (32) La Hongrie est restée fortement dépendante des sources d’énergie russes et les mesures de diversification n’ont donné que des résultats marginaux. La part des importations en provenance de Russie a augmenté en 2025 pour dépasser 90 % dans le cas du pétrole, tandis que pour le gaz, la Hongrie a importé des volumes de gaz russe nettement supérieurs à son contrat de long terme de 4,5 milliards de mètres cubes. Il importe également que la Hongrie élabore un plan national global, assorti de calendriers clairs et de mesures réglementaires, en vue de mettre totalement fin à sa

dépendance à l'égard du combustible nucléaire russe. Les importations restent substantielles et rendent le solde extérieur vulnérable aux hausses des prix de l'énergie. Ce défi a été signalé dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques.

- (33) La Hongrie octroie d'importantes subventions aux combustibles fossiles sans prévoir de suppression progressive avant 2030. En particulier, les subventions aux combustibles fossiles, qui ne permettent ni de s'attaquer à la précarité énergétique de manière ciblée ni de répondre aux préoccupations légitimes en matière de sécurité énergétique, qui entravent l'électrification et qui ne revêtent pas une importance cruciale pour la compétitivité industrielle, pourraient être considérées comme une priorité dans le processus de suppression progressive. En Hongrie, les subventions accordées aux combustibles fossiles, telles que le programme de réduction des coûts des services d'utilité publique, une réduction de la taxe sur la valeur ajoutée pour le chauffage urbain au gaz naturel et des remboursements de droits d'accise pour l'utilisation agricole du diesel, sont économiquement inefficaces, perpétuent la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et n'encouragent pas l'électrification. Les objectifs visés par ces subventions aux combustibles fossiles peuvent être atteints au moyen d'autres formes de soutien qui ne génèrent pas d'externalités environnementales néfastes.
- (34) La Hongrie continue de connaître de fortes flambées de prix durant les heures de pointe, en raison d'une flexibilité non fossile limitée et d'une dépendance persistante à l'égard des combustibles fossiles pour la production marginale d'électricité. Il est donc essentiel d'accélérer le déploiement des sources d'énergie renouvelable, en particulier l'éolien. Toutefois, le réseau reste sous tension et nécessite des investissements importants, les files d'attente pour le raccordement ralentissant elles aussi l'adoption des énergies renouvelables. La Hongrie n'a pas encore rejoint PICASSO et MARI, ce qui limite sa capacité à s'intégrer pleinement dans le marché intérieur de l'électricité et à bénéficier des mécanismes d'équilibrage transfrontaliers. La participation active de la demande est entravée par l'accès limité des ménages à la tarification dynamique, par le plafonnement des prix de l'énergie pour les ménages, par la lenteur du déploiement des compteurs intelligents et par le rôle marginal des agrégateurs et des communautés énergétiques. En raison de la faible concurrence entre fournisseurs, de réglementations et de taxes contraignantes dans le secteur et de redevances de transport élevées sur le réseau, les prix de l'électricité pour les entreprises sont restés nettement supérieurs à la moyenne de l'UE, ce qui nuit à la compétitivité.
- (35) La Hongrie est exposée à des risques climatiques importants, qui appellent des mesures visant à améliorer la résilience climatique en actualisant la stratégie et le plan d'action d'adaptation correspondants, en mettant en place un système de suivi et d'évaluation et en assurant un financement adéquat des mesures d'adaptation, eu égard également à la variation de la vulnérabilité climatique d'une région à l'autre. La pénurie d'eau constitue un risque climatique particulièrement important, comme en témoignent les sécheresses qu'elle a connues ces dernières années, qui ont provoqué des pertes considérables dans le secteur agricole. L'insuffisance des infrastructures vertes compromet la résilience globale de la Hongrie dans le domaine de l'eau, et en particulier sa capacité naturelle de rétention d'eau. En outre, la mise en œuvre réussie de pratiques de gestion durable de l'eau est entravée par un manque de compétences vertes aux niveaux de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. La qualité de l'eau est médiocre en raison de la pollution due à l'agriculture, à l'industrie et aux

implantations humaines, aggravée par l'insuffisance des investissements dans les services d'approvisionnement en eau.

- (36) La transition de la Hongrie vers l'économie circulaire ne progresse pas et la productivité de ses ressources est nettement inférieure à la moyenne de l'UE. Faute d'accorder une attention suffisante à la réutilisation, à la réparation et au recyclage, la mise en décharge représentait 54 % des déchets municipaux en 2024, soit plus du double de la moyenne de l'UE (22 % en 2023). L'affectation de ressources limitées, la faible concurrence et l'insuffisance des capacités de contrôle et de traitement dans le secteur de la gestion des déchets ont entraîné des taux de recyclage relativement faibles et une dépendance excessive à l'égard de la mise en décharge.
- (37) La décarbonation des transports demeure un problème majeur en Hongrie, puisque ce secteur contribue de manière significative aux niveaux d'émissions élevés et aux problèmes persistants de qualité de l'air. Les transports constituent le deuxième plus grand consommateur d'énergie finale, représentant 26 % de la consommation totale d'énergie du pays. La Hongrie est à la traîne en ce qui concerne la qualité de son réseau ferroviaire, y compris sa résilience climatique, et la part du fret intérieur transporté par rail a diminué au lieu d'augmenter, ce qui compromet les efforts visant à opérer un transfert modal au détriment de la route. Dans le transport routier, le déploiement obligatoire d'infrastructures de recharge électrique accuse un retard par rapport aux objectifs fixés pour les voitures à l'horizon 2030 et, pour les poids lourds, les infrastructures de recharge sont largement inexistantes. L'insuffisance du financement et de la planification d'infrastructures de transport public complètes freine le développement des zones moins développées et périphériques ainsi que l'égalité d'accès à des services de transport public de qualité.
- (38) Compte tenu du rôle crucial du capital humain dans le renforcement de la compétitivité et de l'autonomie stratégique de l'Union, le Conseil a recommandé en 2026 que les États membres prennent des mesures pour remédier d'urgence aux problèmes structurels de compétences et d'éducation qui entravent la compétitivité. Les recommandations spécifiquement adressées à la Hongrie en 2026 peuvent contribuer à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil sur le capital humain dans l'Union.
- (39) Les fortes inégalités dans les résultats scolaires limitent la compétitivité et le potentiel d'innovation de la Hongrie. Le milieu socio-économique reste un bon indicateur des compétences de base, du décrochage scolaire et du niveau d'instruction: en effet, les enfants de parents peu qualifiés, les Roms et les personnes ayant des besoins éducatifs particuliers ou un handicap sont particulièrement touchés. La ségrégation scolaire renforce ces inégalités au travers d'une orientation précoce et de la multiplicité des types d'établissements, les Roms étant exposés aux niveaux de ségrégation les plus élevés. Les mesures existantes sont insuffisantes pour garantir la pleine participation des groupes défavorisés à un enseignement général de qualité. Les programmes d'enseignement et de formation professionnels ne consacrent pas assez de temps aux compétences de base, pourtant essentielles à la poursuite de l'apprentissage et à l'adaptation aux transitions du marché du travail. L'absence de cursus d'enseignement et de formation professionnels perméables entrave également la progression vers une éducation plus poussée. La faible autonomie institutionnelle des établissements scolaires fait obstacle à l'innovation pédagogique et à l'utilisation efficiente des ressources et l'attractivité de la profession d'enseignant reste faible. Bien que les salaires des enseignants aient été récemment augmentés, la motivation des enseignants à rester dans la profession est mise à mal par une charge de travail élevée et par

l'absence de soutien systémique offert aux enseignants débutants. Malgré la demande économique de main-d'œuvre diplômée de l'enseignement supérieur, le système d'aide aux étudiants ne permet pas d'améliorer l'accès des jeunes aux études supérieures, en particulier ceux issus de milieux défavorisés. Le nombre de places d'études financées par des fonds publics n'a pas augmenté au même rythme que la hausse des candidatures à l'enseignement supérieur. Les inscriptions dans les programmes de sciences, technologies, ingénierie et mathématiques restent inférieures à la moyenne de l'UE, ce qui limite le potentiel d'innovation de la Hongrie dans des secteurs stratégiques clés.

- (40) Le taux d'emploi reste élevé, mais l'accès à l'emploi est inégal. Les personnes peu instruites, les Roms, les personnes handicapées et les jeunes éprouvent des difficultés à trouver et à conserver un emploi stable, auxquelles s'ajoutent d'importantes disparités régionales dans les résultats sur le marché du travail. Malgré un taux de chômage relativement faible, le chômage de longue durée augmente, un chômeur inscrit sur trois restant sans emploi pendant 12 mois ou plus. La fragmentation du cadre institutionnel empêche de coordonner efficacement les mesures de lutte contre le chômage de longue durée, en limitant le soutien pertinent apporté aux personnes qui en ont le plus besoin. Les groupes défavorisés n'ont pas accès à des mesures efficaces de reconversion et de perfectionnement professionnels, y compris pour les compétences de base et numériques, ni à un soutien global et ciblé sur les plans psychologique, social, sanitaire et de la recherche d'emploi. Le service public de l'emploi (SPE) manque de personnel et de capacités pour fournir de manière systématique des formations et une orientation professionnelle de qualité aux chômeurs, en l'absence d'une évaluation et d'un suivi réguliers des services. Il est essentiel d'assurer un financement national durable du SPE, tout en donnant la priorité aux mesures axées sur l'employabilité à long terme. Le SPE dispose en outre de possibilités de coordonner les différents organismes chargés des politiques actives du marché du travail, de l'anticipation des besoins de compétences et de la conception des formations au niveau national et au niveau des comitats.
- (41) L'efficacité du dialogue social et la participation des partenaires sociaux à l'élaboration des politiques restent limitées, en particulier dans le secteur public. Il existe un cadre juridique pour le forum tripartite du secteur privé, qui participe à la fixation du salaire minimal, et des groupes de travail ont été créés sur des thèmes essentiels. Néanmoins, la transparence de ses méthodes de travail et de ses résultats pourrait être améliorée et devrait servir à assurer une coopération efficace entre le gouvernement, les employeurs et les syndicats. Le taux de couverture des négociations collectives et le taux de syndicalisation comptent parmi les plus faibles de l'UE. La négociation collective est interdite dans les soins de santé et l'administration publique et est entravée par les modifications récentes du statut de certains agents du secteur public. Il est possible de soutenir davantage le renforcement des capacités des partenaires sociaux, de réformer le code du travail afin d'améliorer l'efficacité du dialogue social et de prendre des mesures de soutien aux droits des travailleurs dans le secteur public.
- (42) Les progrès dans la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale ont été inégaux et les inégalités s'accroissent dans l'ensemble du pays. Si le taux de privation matérielle et sociale grave s'est amélioré, il reste l'un des plus élevés de l'UE. Les enfants, les Roms, les personnes handicapées et les personnes à faible niveau d'instruction sont particulièrement vulnérables. Plus des trois quarts des enfants dont les parents ont un faible niveau d'instruction étaient exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

en 2025. La hausse des taux de pauvreté a entraîné une augmentation du nombre d'enfants pris en charge par les services publics de protection de l'enfance, alors que le nombre de familles d'accueil est insuffisant et en diminution. Les transferts sociaux et le système de prélèvements et de prestations ne permettent pas de réduire efficacement la pauvreté et les inégalités de revenus. L'adéquation du revenu minimum est l'une des plus faibles de l'UE et le revenu minimum ne fait l'objet d'aucun ajustement périodique. L'indexation du revenu minimum et des prestations sociales sur le coût de la vie ainsi que des mesures de soutien ciblées pourraient contribuer à sortir des personnes de la pauvreté. La limitation à trois mois des allocations de chômage entrave le développement des compétences ou la recherche d'un emploi adapté et stable, ce qui accroît le risque de pauvreté parmi les demandeurs d'emploi. Les groupes vulnérables, en particulier dans les zones rurales, rencontrent des difficultés pour accéder aux services essentiels et sociaux, tels que l'accueil des enfants, les écoles, les soins de santé et les services sociaux et de soins de longue durée, en partie en raison de contraintes financières et de la réduction de l'autonomie budgétaire des communes. La ségrégation résidentielle et scolaire des Roms reste élevée et les récents décrets de «protection de l'identité locale» risquent d'accroître leur marginalisation. Le programme financé par l'UE qui cible les 300 communes les plus défavorisées constitue une initiative positive, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires en vue d'investir durablement dans les services essentiels (numérique, transport, eau et énergie) et sociaux (santé, éducation et soins) classiques, y compris dans les services destinés aux enfants.

- (43) L'espérance de vie de la Hongrie est l'une des plus faibles, tandis que la mortalité évitable par prévention et par traitement compte parmi les plus élevées de l'UE. Les pénuries persistantes de personnel, la faiblesse des dépenses de santé, l'allocation inefficace des ressources et les disparités régionales entravent l'égalité d'accès aux services de soins de santé. Les professions de santé, y compris celles de médecin et d'infirmier et les autres métiers de la santé, sont peu attractives pour les jeunes. Le recrutement, la fidélisation et la répartition géographique du personnel posent problème. La prévention et les soins primaires sont insuffisamment développés et bénéficient d'un faible financement public, ce qui a une incidence sur la santé de la population et sur la productivité. Le vieillissement en bonne santé et le maintien de l'autonomie des personnes âgées, en particulier dans les zones rurales, sont de plus en plus difficiles en raison du sous-développement des services à domicile et de proximité. Le niveau élevé des coûts à la charge des patients limite l'accès des groupes vulnérables, tandis que les pénuries de personnel reportent la charge des soins sur les systèmes de santé et les familles, ce qui réduit la qualité des soins ainsi que la participation des femmes au marché du travail.
- (44) Les ménages hongrois doivent épargner plus de quinze années de revenus pour acheter un appartement de 100 m², soit l'un des niveaux les plus élevés de l'UE et près du double de la moyenne de l'UE. Les prix des logements ont augmenté plus vite que dans n'importe quel autre pays de l'UE et les loyers ont eux aussi fortement progressé, à un rythme supérieur à la croissance des salaires au cours des dix dernières années. La hausse des coûts du logement accroît la pression sur le revenu des ménages, en particulier pour les personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale et pour les locataires. Un nombre croissant d'enfants sont placés dans des hébergements temporaires en raison des difficultés financières de leur famille et le sans-abrisme a augmenté. Dans le même temps, le parc de logements sociaux des communes, déjà limité, continue de diminuer, et il n'existe aucune mesure d'aide au logement ciblée et subordonnée à des conditions de ressources, y compris pour la location, en faveur des

groupes à faibles revenus. En l'absence de politiques efficaces de cohésion sociale en milieu urbain et rural, la ségrégation résidentielle demeure un problème. Des subventions au logement généreuses et non ciblées et des restrictions à l'offre de logements ont contribué à la hausse des prix de l'immobilier, en réduisant ainsi l'accessibilité financière des logements, un problème signalé dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques.

- (45) Les recommandations formulées en vertu de l'article 6 du règlement (UE) n° 1176/2011 à la lumière du bilan approfondi réalisé par la Commission et des conclusions quant à l'existence de déséquilibres correspondent aux recommandations 1, 2, 3, 4 et 6. Les mesures mentionnées dans les recommandations 1, 2, 3 et 4 contribuent à remédier aux vulnérabilités liées aux finances publiques. Les mesures mentionnées dans les recommandations 3 et 4 aident à remédier aux vulnérabilités liées à la compétitivité-coûts. Les mesures mentionnées dans la recommandation 6 contribuent à remédier aux vulnérabilités liées au logement.

RECOMMANDE que la Hongrie s'attache, en 2026 et 2027:

1. compte tenu de l'écart important prévu pour 2026 par la Commission par rapport au plafond des dépenses nettes recommandé, à prendre des mesures pour maîtriser les dépenses nettes, de manière à ce qu'elles respectent la trajectoire de correction recommandée par le Conseil le 18 février 2025, tout en faisant usage de la flexibilité permise par la clause dérogatoire nationale pour l'augmentation des dépenses de défense; à renforcer ses dépenses et sa préparation en matière de défense tout en veillant à l'efficacité des dépenses et tout en adaptant progressivement son budget à des dépenses de défense structurellement plus élevées; à veiller à ce que toutes les mesures prises pour atténuer les effets de la hausse des prix de l'énergie soient temporaires, visent à protéger les ménages vulnérables ou à répondre aux besoins des entreprises grandes consommatrices d'énergie, et préservent les incitations aux économies d'énergie, et à ce que leur coût budgétaire soit compatible avec les engagements souscrits au titre du cadre budgétaire de l'UE; à parvenir à une coordination efficace et à une délimitation claire des politiques macroéconomiques afin d'assurer la viabilité budgétaire et extérieure; à supprimer progressivement les plafonnements des prix et des taux d'intérêt, ainsi que les mesures équivalentes, pour réduire les effets de distorsion et faciliter la transmission sans heurts de la politique monétaire; à renforcer le cadre budgétaire à moyen terme; à améliorer la soutenabilité à long terme du système de retraite tout en préservant son adéquation;
2. à assurer la continuité des réformes et des investissements mis en œuvre au titre de la facilité pour la reprise et la résilience; à accélérer sensiblement les efforts de mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion, en s'appuyant, s'il y a lieu, sur une réaffectation des ressources vers des priorités stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours et sur les flexibilités prévues dans le cadre de la politique de cohésion;
3. à améliorer le cadre réglementaire et la concurrence sur les marchés des produits et dans le secteur des services, en particulier dans le commerce de détail, conformément aux principes du marché unique et de l'état de droit; à améliorer la qualité et la transparence du processus décisionnel, y compris par une coopération effective avec les parties intéressées, ainsi que par la réalisation d'analyses d'impact à intervalles réguliers; à renforcer le cadre de lutte contre la corruption, notamment en améliorant l'action des autorités de poursuite et l'accès à l'information publique; à éliminer les pratiques qui restreignent la concurrence dans les marchés publics; à stimuler le

développement des marchés des capitaux en augmentant les incitations fiscales et réglementaires; à renforcer le cadre d'innovation pour le secteur public et les entreprises en améliorant la prévisibilité des dépenses publiques de R&D et en ciblant mieux les mesures existantes sur les PME, en tenant également compte des avantages concurrentiels et des besoins régionaux; à simplifier le système fiscal, notamment en supprimant progressivement les taxes génératrices de distorsions imposées à des secteurs spécifiques et en renforçant son équité;

4. à accélérer la diversification de l'approvisionnement énergétique afin de réduire progressivement la dépendance à l'égard des sources russes et à prendre des mesures concrètes pour supprimer progressivement les subventions en faveur des combustibles fossiles, en particulier celles liées aux droits d'accise sur le diesel et celles qui entravent l'électrification dans le secteur résidentiel; à améliorer la flexibilité et la concurrence dans le secteur de l'électricité, en renforçant le marché d'équilibrage, la participation active de la demande et les infrastructures de réseau, ainsi qu'en accroissant le déploiement des énergies renouvelables; à améliorer la résilience dans le domaine du climat et de l'eau, y compris par la rétention naturelle de l'eau et le comblement des lacunes en matière de compétences vertes, et à améliorer la circularité, notamment en renforçant les capacités de traitement des déchets; à promouvoir des transports propres, notamment en accélérant l'investissement dans l'électrification et dans des transports publics abordables;
5. à améliorer les résultats scolaires et la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur et à accroître la participation des groupes défavorisés à un enseignement général de qualité en renforçant encore l'attrait de la profession d'enseignant;
6. à accroître l'accès à des mesures actives du marché du travail efficaces, en particulier aux possibilités de perfectionnement et de reconversion professionnels pour les groupes défavorisés, et à garantir un dialogue social efficace; à améliorer l'adéquation de l'aide sociale et des allocations de chômage, et à garantir l'accès de tous à des services essentiels courants de qualité, en particulier dans les communes défavorisées; à améliorer l'accès à des soins de santé et à des soins de longue durée de qualité, en particulier aux services de soins de santé primaires et préventifs; à cibler les mesures de soutien dans le secteur du logement sur les ménages à faibles revenus et à accroître l'offre de logements, y compris en matière de logements sociaux et abordables.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil
Le président/La présidente*